

Arrondissement : **LE BLANC**

Canton : **ST-GAULTIER**

Commune : **RIVARENNES**

Département : **INDRE**

Date d'envoi : 10 décembre 2010

**TITRE : Rivarennnes possède son site internet**

Le conseil municipal s'est réuni le 3 décembre 2010, sous la présidence de Jean Marie LAMAMY, Maire de Rivarennnes. Les décisions suivantes furent prises.

### **Bilan d'activités:**

Le maire présente les bilans d'activités 2009 de la communauté de communes Brenne Val de Creuse, du SYMCTOM et répond aux divers questionnements des élus.

### **Tarifification 2011 - Subventions :**

Unanimes, les élus délibèrent :

- Location de la salle polyvalente = + 5€ par rapport à la tarification actuelle
- Coupe de bois = + 5%
- Assainissement :
  - Le bourg : redevance 98 € - redevance m<sup>3</sup> 1, 18 €
  - Les Nébilons : redevance 72 € - redevance m<sup>3</sup> 0,93 €
- Droit de place = 55 €
- Carte de pêche = Adulte journalière : 6 € et annuelle : 27 €
  - Enfant journalière : 3 € et annuelle : 10 €

Pour les associations communales, les subventions 2011 sont reconduites à l'identique de l'année précédente. Des subventions sont accordées aux associations Mieux Vivre et Allegro.

### **Délibérations diverses :**

Le conseil municipal délibère favorablement à la demande d'adhésion de la commune de Preuilly la Ville au sein de la CDC Brenne Val de Creuse.

Répondant à la demande de Monsieur et Madame NOC, un avis favorable est donné à la levée d'option de la promesse de vente contenu dans le crédit bail, pour le 31 décembre 2010. Ils deviendront propriétaires de l'immeuble commercial sis rue des Dames, place V. G. Tournois. Signature de l'acte le 29/12/2010.

Régularisation opérations :

- Travaux de voirie effectués par le syndicat de voirie pour le compte de la commune :  
montant = 521 678 €
- Mise à disposition des biens de la commune au syndicat de voirie de Saint Gaultier.

Le conseil municipal approuve le tableau de classement des voiries communales établi par les services de la Direction Départementale du Territoire qui porte le linéaire total à 21, 545 km.

### **Travaux :**

Création d'une voie douce entre la voie verte et le centre bourg de Rivarennnes : sont retenues les entreprises suivantes – lot1 VRD : TOFFOLUTTI pour 48 319,85 € HT – lot2 Plantations, mobiliers, glissière bois : GAUJARD ROME pour 18 215 € HT.

La CDC Brenne Val de Creuse s'est porté acquéreur de l'immeuble sis rue des Dames. Le maire apporte toutes précisions sur le projet (type de logements, caractéristiques techniques, prévisionnel financier...)

Avis favorable est donné au maire pour signer les contrats de maintenance liant la commune à EUROFEU (extincteurs portatifs, détecteur incendie, désenfumage).

Les dossiers présentés au conseil général pour l'octroi de subventions 2011 sont les suivants : rénovation aire de jeux, terrain de sports – voiries communales – restauration registres Etat Civil.

### **Infos diverses :**

Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition en 2011 des parcelles suivantes : section C n° 316, 319, 318, 320, 322, 323 à des fins d'urbanisation.

Grâce au travail effectué par les élus et les secrétaires, Rivarennnes dispose d'un site Internet : [www.rivarennnes.fr](http://www.rivarennnes.fr)

La commune s'entend s'inscrire dans une démarche de développement durable. Un travail spécifique sera mené en partenariat avec le personnel communal, mais aussi en collaboration avec des organismes privilégiant la qualité environnementale : CPIE – Indre Nature – PNR.

Le bulletin municipal devrait être distribué fin d'année 2010, en même temps que le journal de la CDC (10 ans d'activités) et du SYMCTOM.

Le maire évoque la réforme des collectivités territoriales et la résolution générale prise lors du congrès des Maires de France